

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Mairie sous la présidence de Mme Dominique FOUTRIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. : FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, GITTON Stéphane, GUEBLE Jacqueline, PALONES Stéphane, RICHEBOURG André et TADIER Christophe

Absents excusés : Mme GUALANDI Myriam (pouvoir à M. GITTON Stéphane)

PILLON Christine (pouvoir à Mme FOUTRIER Dominique)

PILLON Jean-Marc (pouvoir à M. BOUVEROT Gérard)

Secrétaire de séance : M. RICHEBOURG André

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des présents ce procès-verbal et ont signé le registre.

SUPPRESSION DU CHEMIN D'EXPLOITATION N°47

La pérennité de la carrière passe par la préparation en amont des extensions nécessaires à la continuité d'activité

Le Chemin d'exploitation n°47 correspondant aux parcelles ZO 004, 172 et 174, fait partie de ses extensions.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE REPORTER cette délibération en raison du manque de documents.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré ;

ARTICLE 1 :

Un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} décembre 2025.

ARTICLE 2 :

L'emploi de Secrétaire Générale de Mairie relève des grade(s) de rédacteur, rédacteur principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

ARTICLE 3 :

Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

ARTICLE 4 :

Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8/3° du code général de la fonction publique, au sein d'une commune de moins de 1.000 habitants.

Le cas échéant, si l'agent est recruté en qualité d'agent contractuel

ARTICLE 5 : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions :

- D'assister et conseiller les élus de la commune ;
- D'assurer les services à la population de la commune ;
- De gérer les services de la commune ;
- D'organiser son travail dans la commune.

ARTICLE 6 : L'agent devra être titulaire au minimum d'un bac + 2 et devra justifier d'une expérience professionnelle de 4 ans minimum dans le domaine de secrétariat de Mairie.

ARTICLE 7 : L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 389 (échelon 1 Rédacteur) et l'indice brut 446 (échelon 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe).

ARTICLE 8 : A compter du 1^{er} décembre 2025, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : administrative

Cadre d'emplois : Secrétaire Générale de Mairie

Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 1 : grade rédacteur, rédacteur principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe

ARTICLE 9 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article(s) 6413.

Le Conseil Municipal,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR ET DU COLUMBARIUM-DEMANDE DE SUBVENTION

Le jardin du souvenir n'étant plus conforme, et par ailleurs vu l'article L2223-2 du Code général des Collectivités territoriales stipulant que « Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts » ;

Mme le Maire propose de réhabiliter le jardin du souvenir et de mettre en place ce dispositif permettant d'identifier le nom des personnes dont les cendres y ont été répandues.

Par ailleurs, étant donné qu'il ne reste plus qu'une seule case de disponible dans le columbarium, il convient d'en rajouter une ou deux.

La société DOZIERES propose les tarifs suivants :

- Réaménagement du Jardin du Souvenir et de l'allée, identification des défunts, le montant s'élève à 5625 € HT
- Case(s) du columbarium pour un montant de 1 250 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

ACCEPTE les propositions de travaux,

RETIENT les devis de la société DOZIERES pour un montant total de 6 875 ,00 € HT,

SOLLICITE auprès du Département une subvention au titre de l'aide dédiées aux petites communes,

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet HT	:	6 875,00 €
Base subventionnable HT	:	6 875,00 €
Subvention envisagées 50%	:	3 437,50 €
Fonds propres	:	3 437,50 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

RECONDUCTION DISPOSITIF PISCINE

Vu l'article L2121.29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Tonnerre relative à la mise en place de la gratuité des entrées de piscine pour le 6-14 ans ;

Vu la délibération n° 2024-218 du 16 décembre 2024 du Conseil municipal de Tonnerre relative aux tarifs municipaux 2025 ;

Considérant qu'une gratuité est appliquée par la piscine de Tonnerre pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Considérant le choix de la municipalité de permettre aux enfants de 6 à 14 ans résidents dans la commune de profiter de la piscine de Tonnerre durant la période des vacances scolaires de l'été 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** la prise en charge financière des entrées de la piscine de TONNERRE des 6-14 ans ;

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Un point est fait sur le déroulement de la journée et des différentes tâches dévolues à chacun.

REFLEXION SUR LA REHABILITATION DU BATIMENT SCOLAIRE

Avant d'engager un projet, il est nécessaire de faire un diagnostic de l'état général du bâtiment par un service compétent.

QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES :

Chasse aux œufs : 4 avril 2025 - 13 enfants étaient présents - bien - bonne ambiance

Spectacle Les Mascottes - 2 représentations les 19 et 20 avril - les acteurs ont été très satisfaits de la fréquentation - ils ont bien respecté toutes les consignes et laissé la place propre.

Nettoyage de l'église du 25 avril : 4 personnes étaient présentes

Le prochain nettoyage aura lieu le vendredi 22 août en raison de la célébration de la messe le dimanche 24 août. **Nous comptons sur les bonnes volontés pour aider.**

Nettoyage de la nature du 26 avril : une dizaine de personnes ont participé dans la bonne ambiance, les déchets ont été moindre que les années précédentes.

Le prochain aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 9h sur la Place.

Permanence de la BTM - la réunion d'information sur les arnaques en tout genre s'est déroulée en présence d'une douzaine de personnes.

La date de la prochaine permanence sera communiquée par voie d'affichage et MAELIS : c'est l'occasion pour les habitants de rencontrer les officiers de gendarmerie qui sont sur le terrain vous renseignent, vous conseillent sur des problématiques qui vous préoccupent etc...

Fête des voisins organisée par Anim'Coussegrey : moment convivial très apprécié des participants

Vide-grenier organisé par Anim'Coussegrey : Malgré le très mauvais temps qui n'a pas permis aux exposants de venir pour certains et pour ceux qui se sont installés de rester, on peut saluer l'organisation bien gérée et la buvette a bien fonctionné.

UNC (union nationale des combattants) - Lors de l'assemblée générale, le Président a remercié la commune pour sa subvention et propose de faire la cérémonie du 5 décembre dans la commune.

Atelier peinture le 9 juillet - il reste quelques places

Toiture du clocher : La toiture se dégrade de plus en plus et l'entreprise qui devait intervenir l'année dernière n'a jamais donné suite.

D'autres entreprises ont été contactées, nous sommes en attente de devis.

Association Air Loisirs Chaource présidée par Joël Barat organise une fête champêtre à Coussegrey le 17 août.

Participation à différentes réunions de Madame le Maire et des conseillers

- EPAGE de l'Armançon - prévention des risques d'inondation et de ruissellement : toutes les communes peuvent être touchées à différents niveaux - pour Coussegrey, le risque existe mais est moindre

Site internet : vigicrues (à consulter en cas de besoin)

Cet organisme peut établir un diagnostic des risques chez les particuliers et si des travaux sont nécessaires, ils peuvent être subventionnés

- Réunion de présentation du dispositif « centre de ressources territoires » sur le territoire sud et sud-est aubois par le Docteur Michel LACOMBE qui est mis en service au centre hospitalier de Bar sur Seine.

Le coordinateur de ce centre est l'interlocuteur privilégié des personnes âgées et des aidants avec l'équipe pluridisciplinaire, il évalue les besoins et propose un plan d'accompagnement adapté

Il a été également présenté les médecins spécialistes qui assurent des consultations externes au centre hospitalier de BAR SUR SEINE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.